

Eau & Assainissement

EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT, EAUX
PLUVIALES URBAINES : ÊTRE PRÊT POUR 2020 !

Journée d'étude animée par **Joël GRAINDORGE**, DGST E.R., Communauté d'agglomération

La journée d'étude se déroule de 8 h 30 à 17 h

• **Analyse du contexte et des enjeux du transfert des compétences « Eau potable et assainissement » aux EPCI à fiscalité propre**

- Comment se préparer à la prise de compétence et aux conséquences en découlant sur les services locaux de l'eau
- Quelle approche adopter pour optimiser la gestion des services
- Quelle vision prospective d'une politique globale du cycle de l'eau

▶ **Joël GRAINDORGE**, DGST E.R., Communauté d'agglomération

Focus réglementaire

• **Les modalités de la prise des compétences**

- Quel contour des compétences (quels équipements et missions)
- Le point sur la problématique assainissement/eaux pluviales
- Comment gérer le transfert des agents
- Analyse du cas des syndicats existants et des impacts prévisibles

▶ **Yann LANDOT**, Avocat au barreau de Paris, Cabinet Landot et associés

Organiser la gouvernance

• **Une approche globale par bassin versant « pertinent »**

- Comment intégrer le transfert des trois compétences à la construction de la Socle
- Faire jouer la complémentarité avec les autres compétences en prenant en compte leurs limites : la Gemapi, les eaux pluviales non urbaines etc
- Quelle solution privilégier : exercice en propre de l'EPCI, transfert et/ou délégation total(e) ou partiel(le) à des syndicats

▶ **Catherine GREMILLET**, Directrice, AFEPTB

▶ **Claude MIQUEU**, Expert et Docteur en droit public, membre du Comité national de l'eau et du comité de bassin Adour Garonne

▶ **Laure SEMBLAT**, Adjointe au chef du département cycle de l'eau, FNCCR

• **Retour d'expérience de la Communauté d'agglomération Arlysère**

- La structuration des prises de compétences, quels enjeux, perspectives et modalités

▶ **Sylviane CHEMELLE**, DGS, Communauté d'agglomération Arlysère

Organiser les services de l'eau et assainissement

• **Quelle méthode pour apprécier les conditions d'exercice des compétences sur le territoire**

- Comment établir un état des lieux adapté et un diagnostic technique et financier approfondis
- Quel cadre budgétaire : équilibre financier, écarts tarifaires et enjeux fiscaux

▶ **Stéphane BAUDRY**, Directeur du pôle Eau, Associé, Calia Conseil

- Quelle démarche pour connaître le patrimoine et effectuer l'inventaire des ouvrages (en référence au décret 2012-97)
- Les clefs pour recenser les projets et les programmes d'investissement, le cas échéant issus de schémas directeurs ou de mesures contraignantes
- Comment analyser et optimiser les performances : programme de recherche de fuite pour l'eau

▶ **Laurent BRUNET**, Directeur technique, SUEZ Eau France

- Comment analyser et optimiser les performances : programme d'autosurveillance pour l'assainissement

▶ **Olivier LE MAROIS**, Président-directeur général, FluksAqua

• **Quel mode de gestion privilégier en fonction des contraintes locales : avantages et inconvénients**

- Analyse comparative et caractéristiques des modes de gestion et des modes de contractualisation
- Quelles conséquences des transferts de compétences pour les personnels
- Quelles possibilités de coexistence de plusieurs modes de gestion ou d'exploitants et/ou de plusieurs tarifs au sein de la collectivité

▶ **Régis TAISNE**, Chef du département cycle de l'eau, FNCCR

• **Maîtriser les coûts de la nouvelle organisation**

- Comment limiter les coûts liés à la fusion des services
- Illustration locale : le cas de la Roannaise de l'eau

▶ **Olivier LE MAROIS**, Président-directeur général, FluksAqua

▶ **Frédéric MÉJASSOL**, Directeur général, Roannaise de l'eau syndicat du cycle de l'eau

• **Les avantages des Semop eau et assainissement**

- Témoignage de la Semop Doléa
- ▶ **Jean-Marie SERMIER**, Ancien maire, Dole, Membre du conseil d'administration, Semop Doléa eau et Doléa assainissement

Organiser le service public de gestion des eaux pluviales urbaines

• **Comment appréhender le cas spécifique des eaux pluviales**

- Comment préciser le périmètre
- Quelles missions réglementaires : l'inventaire des ouvrages et de leur gestionnaire
- Sur quelle base structurer la gestion souvent partagée
- Retour d'expérience : la démarche de structuration de la compétence eaux pluviales à la Roannaise de l'eau

▶ **Aurélien LANGLAMET**, Chargée de mission assainissement eaux pluviales, Ministère de la Transition écologique et solidaire

▶ **Frédéric MÉJASSOL**, Directeur général, Roannaise de l'eau syndicat du cycle de l'eau

En partenariat avec :



Avec le soutien de :



PROGRAMME ET INSCRIPTION EN LIGNE SUR :

conferences.lagazettedescommunes.com
Rubrique « Conférences », Journée d'étude
« Eau & Assainissement »

OU AU VERSO



Eau & Assainissement

EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT, EAUX PLUVIALES URBAINES : ÊTRE PRÊT POUR 2020 !

BULLETIN D'INSCRIPTION

Collectivité/organisme

Adresse

Code postal Ville.....

Participant

Monsieur Madame

Nom.....

Prénom.....

Fonction

Tél.....

E-mail

(*Indispensable pour l'envoi de la confirmation d'inscription)

Règlement (1) :

mandat administratif chèque joint (2)

Adresse de facturation

Service interlocuteur

Code postal Ville.....

(1) Une facture sera envoyée à l'adresse complétée ci-dessus.

(2) Le règlement par chèque est obligatoire pour les inscriptions à titre personnel.

Règlement par chèque bancaire à l'inscription à l'ordre de Territorial ou par mandat administratif aux coordonnées bancaires ci-dessous :

TERRITORIAL SAS - RIB : CIC Crédit Industriel et Commercial - Code Banque: 30066 - Code guichet: 10949 - Compte n° 00020062001 - Clé RIB: 26 - IBAN : FR76 30066109 4900 0200 6200 126 - Bank identification code (BIC) : CMCIFRPP - N° SIRET: 404926958 00020 - Code APE: 5813Z

Date :

Cachet et signature :

MA COMMANDE

Collectivités locales :
390 HT (468 TTC)

Entreprises publiques
et privées, établissements
publics : 590 € HT (708 € TTC)

Total : € HT*

* Ce montant comprend l'ensemble des prestations :
accueil café, déjeuner, conférences-débats,
documents et traitement de l'inscription.

JE_EAU_171017

➔ Nombre de places limité, bulletin à retourner avant le 12 octobre 2017

- Par email :
penelope.vincent@infopro-digital.com

- Par courrier à :

Pénélope Vincent / Territorial

Antony Parc II
10, place du Général de Gaulle
BP 20156 - 92186 Antony Cedex

- Par Fax au **01 77 92 98 17**

Les Journées d'étude sont organisées par la société TERRITORIAL S.A.S., un organisme de formation déclaré sous le n° d'activité 82 38040 55 38. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat et ce en vertu de l'article L.6352-12 du code du travail. Tarifs valables jusqu'à la date des événements. TVA : 20%. Les informations à caractère personnel recueillies ci-dessus par la société TERRITORIAL S.A.S., société par actions simplifiées au capital de 1 259 907 euros. Siège social : Antony Parc 2 - 10 place du Général de Gaulle - La Croix de Berny - BP 20 156 - 92186 ANTONY CEDEX, immatriculée au RCS NANTERRE sous le numéro 404 926 958 font l'objet d'un traitement informatique. Elles sont nécessaires à notre société pour traiter votre commande, et sont enregistrées dans notre fichier de clients. TERRITORIAL S.A.S. pourra envoyer des communications relatives à nos activités. Conformément à la loi informatique et liberté du 6 août 2004 (art.34 et s.). Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression sur l'ensemble des données qui vous concernent. Pour exercer ces droits, vous pouvez écrire à : cnil.evenements@infopro-digital.com. Retrouvez l'intégralité des modalités d'inscription et conditions générales de vente sur <http://evenements.infopro-digital.com/gazette-des-communes/cgv>

INFOS PRATIQUES :

La journée se déroulera dans Paris intramuros. Le lieu exact vous sera précisé lors de l'envoi de votre convocation. Il sera aisément accessible en transports en commun.

Pour toute autre information : Elvire ROULET – Tél. : 01 77 92 93 36 – elvire.roulet@infopro-digital.com